

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

PREFECTURE DE MEIGANGA

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES

16 AVR 2025

DECISION PREFECTORALE N°1041 /DP/H.51/SAEF DU _____
Portant attribution d'une lettre- commande dans le Département du Mbéré.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MBERE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la Loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les Attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur **RIBOUEM A MOUNGAM LOUIS FLORENT**, aux fonctions de Préfet du Département du Mbéré ;
Vu l'arrêté n°205/A/MINMAP du 03 juin 2018 portant création des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
Vu la Décision Préfectorale n°109/DP/H.51/SAEF du 22 septembre 2023 constatant la composition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbéré ;
Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Sur proposition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbéré ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La lettre-commande objet du dossier d'appel d'offre national ouvert ci-dessous désigné, est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N°	Désignation	Attributaire	Montant	Délai d'exécution
01	N°001/AONO/R-AD/D-MB/CDPM-MB/2025 du 19 février 2025 pour les travaux de réhabilitation de la Délégation Départementale du Tourisme et des Loisirs du Mbéré, Région de l'Adamaoua.	ETS FTC BP : 10 MEIGANGA	15.000.000 FCFA	Trois (03) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

16 AVR 2025

AMPLIATIONS :

- PM/YDE
- DG/ARMP/YDE
- GRA/AD/NDERE
- ARMP/AD/NDERE
- DRMINMAP/AD
- PDT/CDPM/MB/MGA
- CFD/MB/MGA
- DOS
- CHRONO/ARCHIVES

Meiganga, le _____
LE PREFET,
(AUTORITE CONTRACTANTE)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

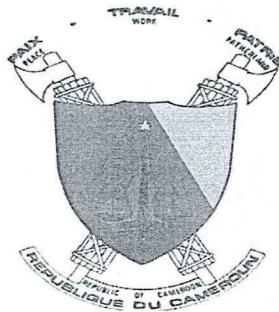
REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

PREFECTURE DE MEIGANGA

SECRETARIAT PARTICULIER

(Signature)



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

MEIGANGA DIVISIONAL OFFICE

PRIVATE SECRETARIAT

COMMUNIQUE-RADIO

Le Préfet du Département du Mbéré, Autorité Contractante, porte à la connaissance du grand public que, suite à l'évaluation technique des offres et sur proposition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbéré, le marché objet du dossier d'appel d'offre national ci-dessous désigné, est attribué au soumissionnaire ci-après :

N°001/AONO/R-AD/D-MB/CDPM-MB/2025 du 19 février 2025 pour les travaux de réhabilitation de la Délégation Départementale du Tourisme et des Loisirs du Mbéré, Région de l'Adamaoua.

ETS RETENU : ETS FTC B.P : 10 MEIGANGA.

Copies :

-DRMINMAP/AD/NDERE
-ARMP/AD/NDERE
-CHRONO/ARCHIVES

Meiganga, le 16 AVR 2025

LE PREFET,



*Ribouem à Mourjam Louis Floren
ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL*